



# **Table ronde 24 mai 2023**

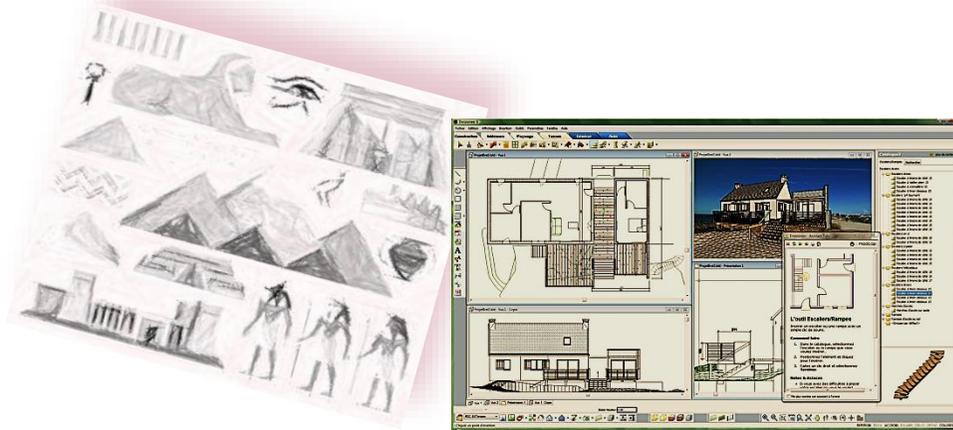
## **Fécamp – Palais Bénédictine**

- **Dématérialisation des autorisations d'urbanisme**
- **Quelle réhabilitation du patrimoine bâti ancien, classé, inscrit ?**

## Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

- **Sandrine RENAULT**, ville de **Fécamp** – service Urbanisme **Fécamp-Caux-Littoral**
- **Mélinda DA SILVA**, communauté urbaine **Le-Havre-Seine-Métropole**, responsable du pôle d'instruction de Criquetot-l'Esneval
- **Etienne BAYEN**, communauté urbaine **Le-Havre-Seine-Métropole**, responsable du pôle d'instruction de Montivillers

# CNFPT - DÉLÉGATION NORMANDIE

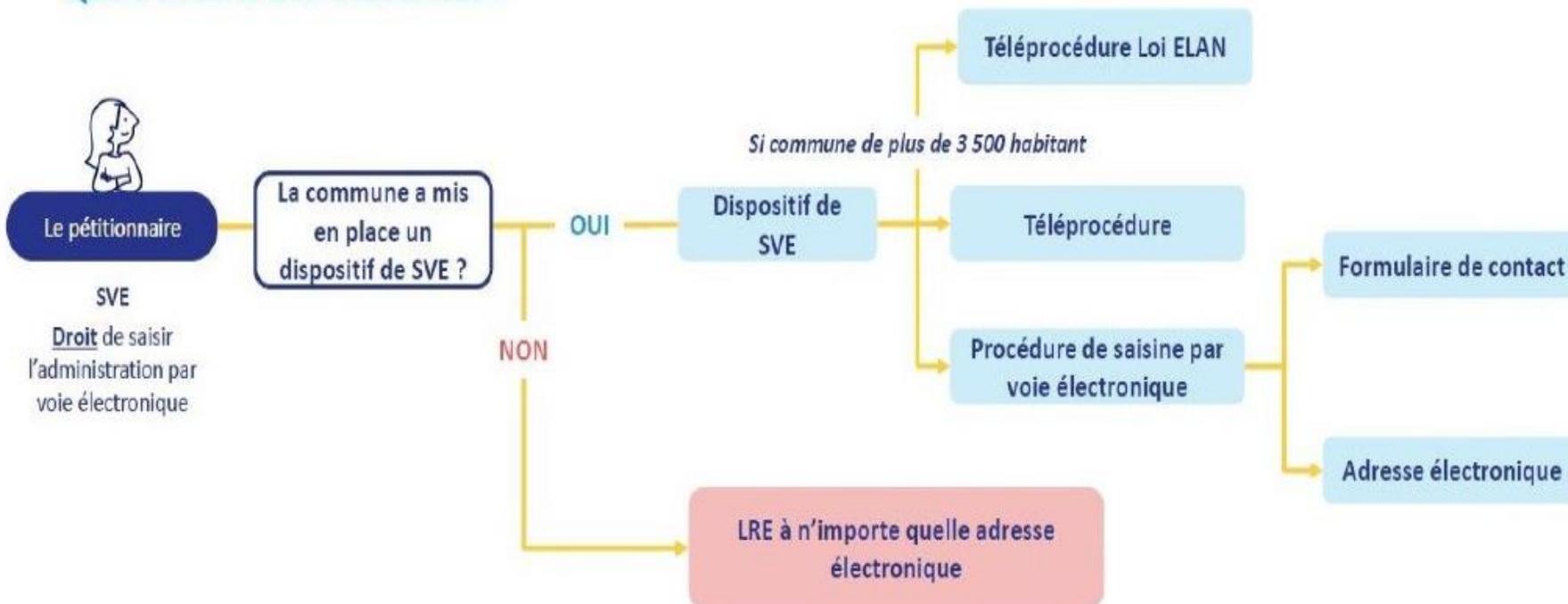


L'instruction dématérialisée  
des Autorisations d'Urbanisme  
> 1<sup>er</sup> janvier 2022



# SVE et Téléprocédure: quelles obligations?

## Quels circuits dématérialisés ?



- Briques répondant aux exigences du RGS (Référentiel général de sécurité) et de la Loi n° 78-17 du 8 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (LIL) modifiée

# SVE et Téléprocédure: quelles obligations?

- Saisine par voie électronique (SVE) pour toutes les communes :  
Mettre en place un dispositif permettant aux usagers de **saisir la commune de manière électronique** (via une messagerie électronique, un formulaire en ligne, un portail, etc.)

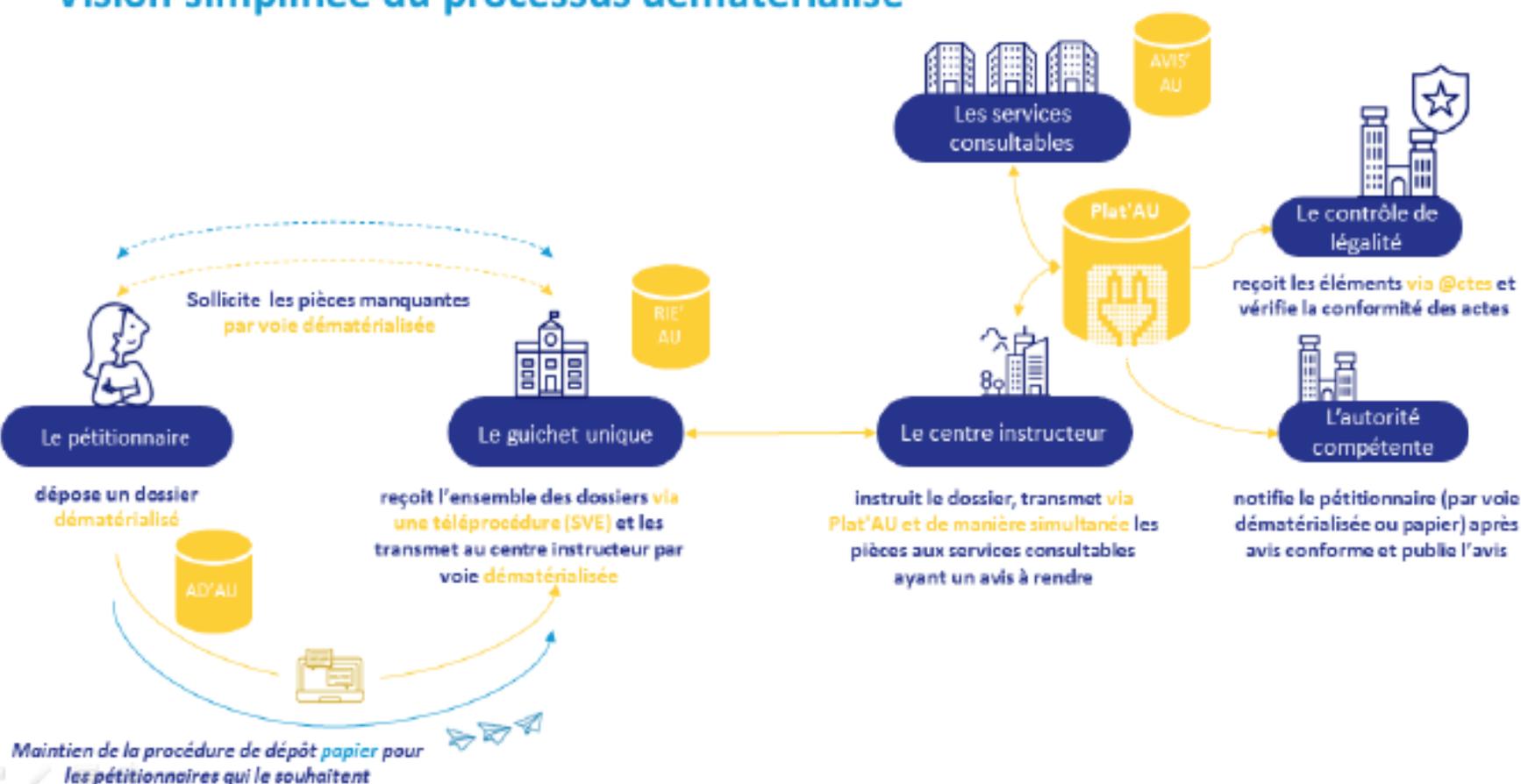
- Instruction dématérialisée pour les communes de plus de 3500 habitants

Communes > 3500 hab doivent disposer d'une téléprocédure permettant de **recevoir** (SVE) et d'**instruire les demandes d'autorisations d'urbanisme**

Dématérialisation de toute la chaîne d'instruction et des circuits d'échanges depuis le dépôt de la demande par l'utilisateur, jusqu'à son instruction par les services compétents

- ➔ Objectif de l'État via le programme Démat'ADS : outiller la chaîne d'instruction et permettre les échanges dématérialisés

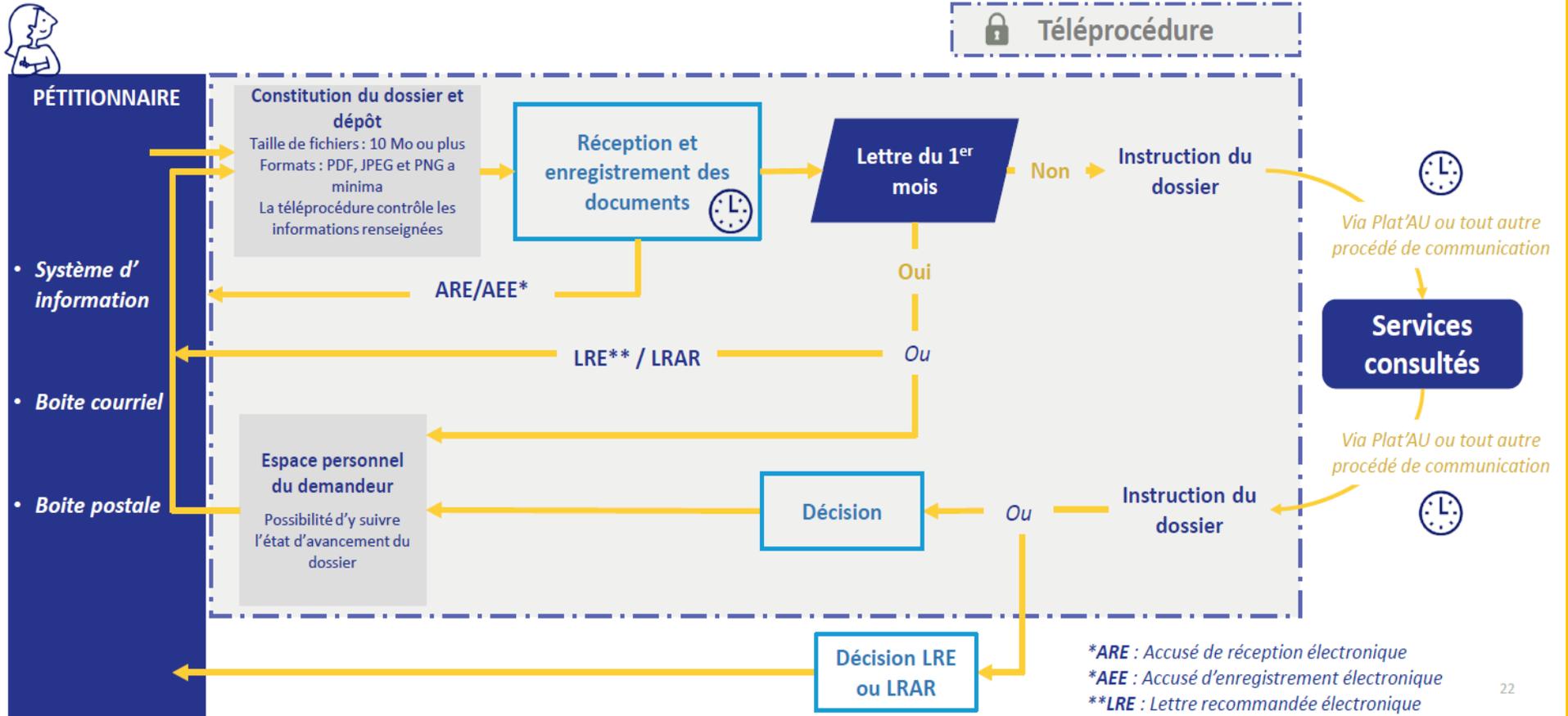
## Vision simplifiée du processus dématérialisé



Source : État, programme Démat'ADS

# BILAN

## LES MODALITÉS DE LA TÉLÉPROCÉDURE



# BILAN

## Communes de plus de 3 500 habitants

## Communes de moins de 3 500 habitants

### Instruction dématérialisée

#### Obligatoire

Communes **tenues** de disposer d'une téléprocédure spécifique pour recevoir et instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 (loi ELAN).

#### Optionnelle

Communes **pouvant**, si elles le souhaitent, disposer d'une téléprocédure spécifique à la réception et à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

### Instruction en propre

- ▶ La commune dispose d'outils permettant la réception & l'instruction des DAU sous forme dématérialisée.
- ▶ Elle dispose des matériels informatiques (ordinateurs, écrans) permettant cette instruction sous forme dématérialisée. Elle vérifie sa capacité réseau.
- ▶ La commune organise ses services (formations, rôles et responsabilités).
- ▶ La commune est encouragée à raccorder ses outils à Plat'AU.

- ▶ Idem mais facultatif

### Centre mutualisé

- ▶ Les obligations ci-dessus incombent au centre mutualisé pour les communes de plus de 3 500 habitants de son périmètre.

- ▶ La commune est encouragée à bénéficier des outils mis en œuvre par son centre d'instruction pour répondre aux obligations d'une commune de plus de 3 500 habitants.

### Instruction en DDT(M)

- ▶ La commune peut raccorder son logiciel d'instruction à **PLAT'AU** afin d'échanger des dossiers de compétence État avec le centre instructeur en DDT(M).
- ▶ Une commune bénéficiant d'une mise à disposition utilise les outils de l'État, en particulier **RIE'AU**, afin de communiquer et gérer les DAU avec la DDT(M) et le pétitionnaire.

- ▶ La commune non compétente ou bénéficiant de mise à disposition pourra utiliser les outils de l'État, en particulier **RIE'AU**, afin de communiquer et gérer les DAU avec la DDT(M).



## Table ronde 24 mai 2023



Le territoire de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral





Normandie

# Table ronde 24 mai 2023



Syndicat Mixte des Bassins Versants



Communes soumises au RNU



### Instruction à Criqueot l'Esneval

Maison du territoire à Criqueot-l'Esneval  
28 ROUTE DE VERGETOT  
76280 CRIQUETOT-L'ESNEVAL  
TÉL : 02 35 27 27 00



### Instruction à Saint-Romain-de-Colbosc

Maison du territoire à Saint-Romain-de-Colbosc  
5 RUE SYLVESTRE DUMESNIL  
76430 SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC  
TÉL : 02 35 13 36 90



### Instruction à Montivilliers

Pôle instructeur de Montivilliers  
25 RUE OSCAR GERMAIN  
76290 MONTIVILLIERS  
TÉL : 02.79.92.76.40



### Instruction communale

Le Havre  
Service Droit des sols et permis de construire  
Rez-de-chaussée "Forum"  
TÉL : 02.35.19.45.57

Gonfreville-l'Orcher  
Hôtel de Ville  
PLACE JEAN JAURÈS  
76700 GONFREVILLE-L'ORCHER  
TÉL : 02.35.13.18.00



### Instruction par la CA de Fécamp

Fécamp Caux Littoral Agglo  
825 ROUTE DE VALMONT  
76400 FECAMP  
TÉL : 02.35.10.48.48

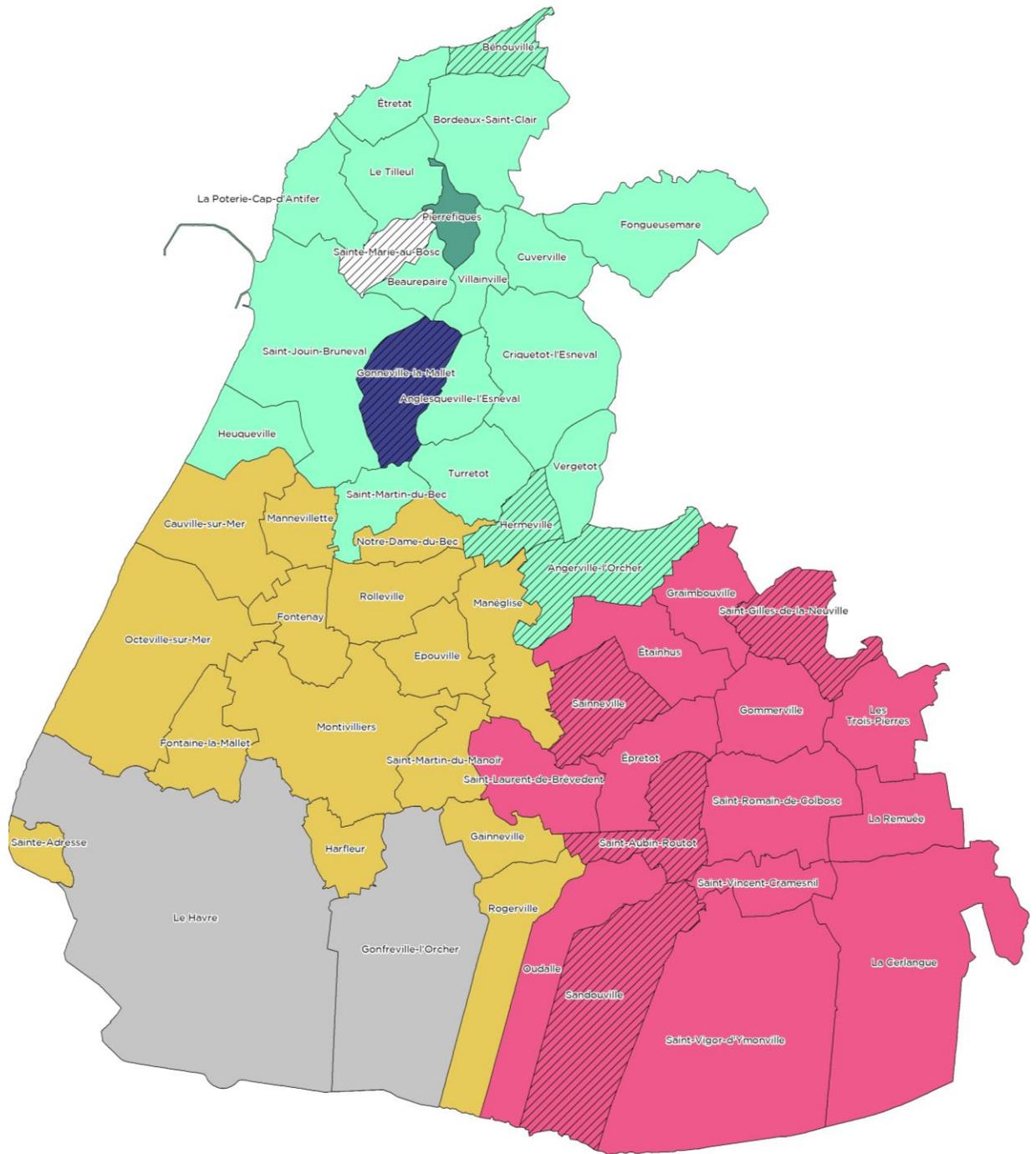


### Instruction par la CC Campagne de Caux

Communauté de Communes Campagne de Caux  
52 IMPASSE DU LIN  
76110 GODERVILLE  
TÉL : 02.35.29.65.85



Instruction par la DDTM



Source : Service Urbanisme  
Propriété exclusive CU LHSM

## La déclaration des permis à l'Ordre

- Une obligation issue de la loi LCAP, qui devient « incontournable » avec la dématérialisation des formulaires CERFA
- Un outil de déclaration disponible dans l'espace architecte
- Mise en ligne d'un site de vérification des récépissés de déclaration pour les services instructeurs  
<https://permis.architectes.org/verification-recepisse>

# La déclaration des permis à l'Ordre



Table ronde  
24 mai 2023

- **Sur votre espace personnel**



DÉCONNEXION

MON PROFIL

PERMIS DE CONSTRUIRE ET D'AMÉNAGER

COTISATION

ATTESTATION D'INSCRIPTION

MES BOOKS ARCHITECTES-POUR-TOUS

CONTRATHÈQUE

MES ANNONCES

FORMATIONS CONTINUES

**Cotisation ordinale**

Simplifiez vos démarches en utilisant le **paiement en ligne**  
Dès maintenant dans votre espace cotisation

Cliquez ici pour demander une modification de ces informations.

**Identité**

Dénomination sociale :  
Nom commercial :  
SIREN :  
Sigle :  
Forme juridique :  
Capital :

**Inscription à l'ordre**

Situation :  
Depuis le :

**Adresse**

Nom	
Nom (suite)	
Résidence, Bât, Étage	
Rue	
Lieu dit	
Code postal	
Ville	
Pays	
Téléphone	

- **Revoir aussi le webinaire du CNOA consacré à la dématérialisation (6 avril 2022)**



## Quelle réhabilitation du patrimoine bâti ancien, classé, inscrit ?

- **Laurent VASSET**, président de l'agglomération **Fécamp Caux Littoral**
- **Valérie LOPES**, architecte **CAUE 76**
- **Brigitte LELIÈVRE**, Architecte des Bâtiments de France, **UDAP Seine-Maritime**
- **Nathalie THIERRY**, maire de **Clères**
- **Virginie LECA** et **Frédérique PETIT**, **architectes du patrimoine**

## Table ronde 24 mai 2023

Accueil » Normandie

ORDRE DES ARCHITECTES NORMANDIE 

# ARCHI NORMAND

— APPEL À PROJET —

— A LA UNE

## Mise en valeur des Architectes et des Entreprises d'Architecture de Normandie

— COMMUNIQUE

## Les derniers mouvements au Tableau

— A LA UNE

## Les conseillers viennent à votre rencontre à Fécamp le 24 mai



 **Les matinales de l'Ordre**  
RENCONTREZ VOS CONSEILLERS

Prenez RDV avec un conseiller ordinal

 **Link**

Les liens utiles pour les architectes



Discipline



# Architectes pour tous

Table ronde  
24 mai 2023

**ARCHITECTES**  
pour tous

 Mon compte



## FILTRER LES ARCHITECTES

Département ou code postal

Numéro de département ou code postal 

En vue / Actualités

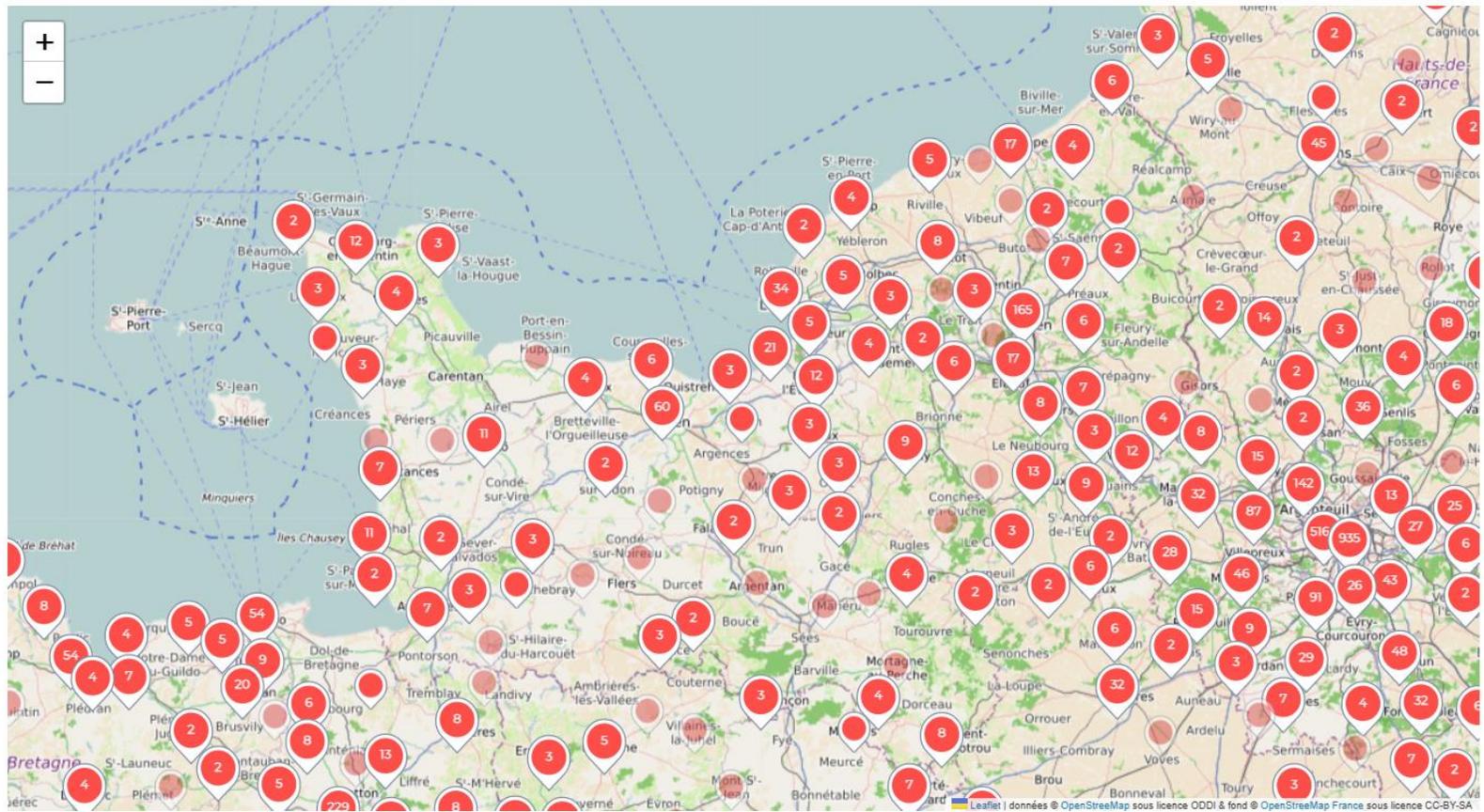
- Architectes référencés France Rénov'/ MaPrimeRénov'
- Architectes pour accompagner les collectivités locales

Type de projet

Pour les particuliers 

Pour les professionnels 

Pour les collectivités 





**Table ronde  
24 mai 2023**

**Merci de votre attention.  
C'est à vous!**